



SECTION EUROPEENNE ANGLAIS



S'inscrire en section européenne anglais c'est faire preuve d'ouverture d'esprit, c'est aussi être prêt à donner de son temps, de son énergie pour le rayonnement du français en Europe, c'est enfin accepter de participer à toutes les activités, actions, manifestations liées à cette section et ce pendant les 3 années de lycée. Les élèves suivant le cursus de la Section Européenne doivent montrer une grande motivation pour consentir à l'effort supplémentaire qu'implique un enseignement aux objectifs culturels et linguistiques ambitieux.

- Objectifs :**
- **développer la maîtrise de l'anglais** (coordination renforcée de l'équipe pédagogique)
 - **ouvrir sur les réalités du Royaume Uni et sur l'Europe** (activités éducatives et culturelles liées à l'Europe, voyage dans un pays anglophone)
 - **Préparer :**
 - a) **le Cambridge First Certificate (fin seconde)**
 - b) **le baccalauréat « Mention Européenne »**

Organisation de la scolarité

- **en classe de seconde :**
 - Anglais : horaires normaux d'une classe de seconde soit 3h élèves (2h classe entière + 1h en groupe)
 - Histoire-Géographie : 3 h + 1.5 h d'histoire-géographie en langue anglaise (en classe entière)
 - le programme de SVT partiellement en langue anglaise 1.5 h (en groupe)
- **en 1^{ère} et terminale**

Les élèves répartis en ES, L ou S continueront à suivre un enseignement commun en Histoire-Géographie (Discipline Non Linguistique) en anglais, (1.5h en 1^{ère} et 2h en terminale).

Les élèves passent le baccalauréat dans la série de leur choix, **l'indication "Mention Européenne"** est portée sur le diplôme si le candidat a obtenu :

- une note supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante qui a porté sur la langue de la section.
- une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.

Conditions d'inscription

Nous recherchons des élèves **motivés, dynamiques et actifs** (grande importance de l'oral) qui ont un bon niveau de **maîtrise de la langue**, nécessaire pour suivre un enseignement en DNL (Discipline Non Linguistique).

La section n'est pas dérogatoire, elle est **ouverte aux élèves du secteur** ayant suivi ou non une section européenne au Collège. Il n'y a pas de test d'entrée, un dossier sera complété au collège par le professeur d'anglais et le principal et nous serons particulièrement attentifs aux **bulletins scolaires** ainsi qu'aux **appréciations** des enseignants. Il est inutile d'adresser des courriers de recommandation ou des lettres de motivation.

La sélection des élèves s'effectue sous la seule responsabilité du chef d'établissement, en fonction de la qualité des dossiers et du nombre de places disponibles (35). Les élèves et leurs familles seront informés au début du mois de juillet par courrier du lycée.